

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 45^e année – N° 8 – Jeudi 2 mars 2023

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)

Institution d'une mesure de protection

Par décision du 20 février 2023, l'APEA a:

institué une mesure de curatelle, au sens de l'article 308, alinéas 1 et 2, CC, en faveur de l'enfant Fatima-Adora Stuber, née le 16 juin 2021, actuellement accueillie au Home d'enfants l'Etoile du Ried à Bienne, fille de Madame Larissa Stuber et de Monsieur Mehdi Boukamar;

attribué les pouvoirs particuliers suivants à la curatrice au sens de l'article 308, alinéa 2, CC:

- représenter l'enfant Fatima-Adora Stuber, pour toutes les démarches et décisions relatives à sa santé;
- représenter l'enfant Fatima-Adora Stuber, dans ses affaires administratives et financières, soit dans ses rapports avec les autorités, les services administratifs, les établissements bancaires, la poste, les assurances (sociales), d'autres institutions et personnes privées, et de gérer avec toute la diligence requise l'ensemble de ses revenus et de ses éléments de fortune, avec effet immédiat;

limité l'autorité parentale, au sens de l'article 308, alinéa 3 CC, de Madame Larissa Stuber, sur sa fille Fatima-Adora Stuber pour toutes les démarches et décisions relatives à la santé de l'enfant, ainsi que pour tout ce qui concerne la gestion administrative et financière de l'enfant.

Delémont, le 27 février 2023.

La présidente: Audrey Zamblé.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 18

Commune: Haute-Sorne

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs:

**Démontage et remontage
du passage à niveau**

Tronçon:

**RC 18: Glovelier
Passage à niveau – Route de la
Transjurane**

Durée:

**Du jeudi 9 mars 2023 à 22h00
au vendredi 10 mars 2023 à 5h00**

Particularités:

Néant

Renseignements:

M. Yves-Alain Fleury, inspecteur
des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 21 février 2023.

Service des infrastructures

La cheffe de Service et ingénieure cantonale:
Sheila Demierre.

Service du développement territorial

Procédure d'approbation du projet d'installations électriques

Mise à l'enquête publique

Commune: Alle, La Baroche

Lieu: Administration communale de Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle; Administration communale de La Baroche, Route principale 64, 2947 Charmoille.

Projet:

L-0236372.1 / Ligne souterraine 16 kV entre les stations
Les Chainats et Le Voitet

– Nouvelle liaison souterraine MT en prévision du
câblage des lignes aériennes 16 kV dans le secteur

Coordonnées: 2578129 / 1253254

La demande d'approbation des plans susmentionnée a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont au nom de BKW Energie SA, Viktoriaplatz 2, 3013 Berne.

Le dossier sera mis à l'enquête du 2 mars au 31 mars 2023 dans les communes de Alle et de La Baroche.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel:

- a) les oppositions à l'expropriation;
- b) les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx;
- c) les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx);
- d) les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx)
- e) les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projets - Route de la Pâla 100 - 1630 Bulle
Delémont, le 24 février 2023.

Office de la culture

Inscription provisoire de sites archéologiques et paléontologiques à l'inventaire, dépôt public

Conformément à l'article 11 de la loi sur la protection du patrimoine archéologique et paléontologique du 27 mai 2015, les dossiers concernant les sites archéologiques et paléontologiques de:

Commune: Boécourt

Boécourt – Carrière de Séprais, Parcelles 901, 902

Boécourt – Favoirgeatte 1, Parcelle 919

Boécourt – Favoirgeatte 2, Parcelle 919

Boécourt – Froideval, Parcelle 917

Boécourt – La Vie d'Intie, Parcelle 920

Boécourt – Le Moulin de Séprais, Parcelles 940 à 942

Boécourt – Les Connés, Parcelle 810

Boécourt – Les Deutes, Parcelles 653, 974

Boécourt – Les Lavois 1, Parcelle 694

Boécourt – Les Lavois 2, Parcelles 655, 663, 671, 675, 676, 679 à 682, 684 à 688, 692, 699 à 706, 710 à 714, 726 à 729, 925 à 928, 930, 932 à 939, 2080

Boécourt – Pichoux de Montavon, Parcelle 920

Boécourt – Près des Esserts 1, Parcelles 970 à 973, 975 à 978

Boécourt – Près des Esserts 2, Parcelles 694, 978, 981, 983, 985, 986

sont déposés publiquement jusqu'au 3 avril 2023 au secrétariat de l'Office de la culture à l'Hôtel des Halles, Porrentruy, où ils peuvent être consultés.

Les oppositions dûment motivées et écrites sont à adresser à la Section d'archéologie et paléontologie, Office de la culture, Hôtel des Halles, 2900 Porrentruy jusqu'au 3 avril 2023 inclusivement.

Porrentruy, le 24 février 2023.

Section d'archéologie et paléontologie
L'archéologue cantonal: Robert Fellner.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Les Breuleux

Approbation de plans et de prescriptions

La section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 24 février 2023, les plans suivants:

- Modification de l'aménagement local – Plan de zones et Règlement communal sur les constructions (RCC) – Parcelle N° 1154

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Les Breuleux, le 27 février 2023.

Conseil communal.

Courroux

Assemblée bourgeoise

**mercredi 15 mars 2023, à 20h00, salle Colliard,
Bureau communal, 2822 Courroux**

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 20 mai 2021.
2. Réélection du président de l'assemblée bourgeoise.
3. Election du vice-président de l'assemblée bourgeoise.
4. Discussion sur la distribution des gaubes.
5. Divers.

Observation: Le procès-verbal et les dossiers relatifs aux objets mentionnés ci-dessus peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courroux, le 2 mars 2023.

Conseil communal.

Delémont

Nivellement de tombes

Le Conseil communal de Delémont informe que les tombes suivantes, dont les répondant officiels ne sont plus connus, seront nivelées:

03 3/2 Eschmann-Brolese Lucien
04 7/1 Ruggle-Stebler Jeanne
09 7/13 Valet-Mérillat Rose

Les personnes qui connaîtraient les familles des personnes décédées voudront bien les avertir ou communiquer leur adresse à la Chancellerie communale, tél. 032 421 92 19.

Pour les renouvellements éventuels des concessions, le Conseil communal prie les intéressés de prendre également contact avec la Chancellerie communale, jusqu'au 30 avril. Passé cette date, le nivellement des tombes sera effectué.

Delémont, le 23 février 2023.

Au nom du Conseil communal

Le président: Damien Chappuis.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Haute-Sorne

Approbation de plans et de prescriptions

La section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 20 février 2023 les plans suivants:

- Modification de l'aménagement local – Plan de zones et règlement sur les constructions communales « Zone d'utilité publique de Bassecourt (parcelles N°s 1034, 1061, 2424, 2628, 3493 et 4428), Undervelier (parcelles N°s 4, 9 et 51) et Soulce (parcelle N° 84) »

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Bassecourt, le 21 février 2023.

Conseil communal.

Haute-Sorne

Approbation de plans et de prescriptions

La section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 23 février 2023 les plans suivants:

- Modification de peu d'importance du plan spécial « Les Jardins de la Tuilerie »

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Bassecourt, le 27 février 2023.

Conseil communal.

Haute-Sorne

**Assemblée de la bourgeoisie de Bassecourt
jeudi 9 mars 2023, à 20h00, à l'Administration
communale de Haute-Sorne, Espace SETAG, 1^{er} étage**

Ordre du jour:

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 17 novembre 2022.
4. Présentation de la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise.
5. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent.
6. Divers et imprévu.

Remarques:

- a) Candidatures à la commission bourgeoise

Les ayants droit à la matière bourgeoise qui souhaitent faire acte de candidature à la commission bourgeoise peuvent le faire:

- par écrit au Conseil communal jusqu'au 7 mars 2023, à 18h00;
- oralement lors de l'assemblée bourgeoise du 9 mars 2023.

- b) Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 17 novembre 2022

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 17 novembre 2022 peut être consulté au Secrétariat pendant les heures de bureau et/ou sur le site internet www.haute-sorne.ch.

Bassecourt, le 23 février 2023.

Conseil communal.

Lajoux

Entrée en vigueur du règlement sur les élections communales

Le règlement susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Lajoux le 20 décembre 2022, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 17 février 2023.

Réuni en séance du 27 février 2023, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} mars 2023.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Montavon

Assemblée bourgeoise lundi 27 mars 2023, à 19h30, au local bourgeois

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation des comptes 2022.
3. Crédit de CHF 30000.– pour la réfection des chemins de forêt.
4. Divers.

Montavon, le 22 février 2023.

Conseil bourgeois.

Muriaux

Assemblée communale extraordinaire mercredi 22 mars 2023, à 20h00, à l'école des Emibois

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Nomination des membres:
 - a) de la commission d'école primaire du « cercle scolaire des Breuleux et environs »;
 - b) de la commission d'estimation.
3. Ratification de la vente de 260 m² de terrain aux Chemins de fer du Jura dans le cadre de l'aménagement de la halte CJ de Muriaux (parking et abri vélo).
4. Informations du Conseil communal.

Muriaux, le 2 mars 2023.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Vicques

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 14 mars 2023, à 20h00, à la salle sous l'église

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation des comptes 2022.
3. Divers.

Vicques, le 23 février 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

La Baroche / Fregiécourt

Requérant: Benjamin Fleury, Les Aidges 29, 2953 Fregiécourt. Auteur du projet: La Courtine SA, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Description de l'ouvrage: Construction d'un dépôt pour stockage de foin et aménagement d'un mur en blocs en béton.

Cadastre: Fregiécourt. Parcelle N° 424, sise à la Route des Aidges, 2953 Fregiécourt. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dimensions: Longueur 12m00, largeur 11m30, hauteur 7m00, hauteur totale 7m91.

Genre de construction: Matériaux façades: tôles, couleur brune; toiture: tôles avec panneaux solaires photovoltaïques

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de La Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusive-ment fixée au 3 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Charmoille, le 27 février 2023.

Conseil communal.

Bonfol

Requérants: Chemins de fer du Jura, Ivan Perrin, Rue de la Gare 23, 2720 Tramelan. Auteur du projet: Planibat sàrl, Juanito Iglesias, Coinat d'Essertiau 10, 2942 Alle.

Description de l'ouvrage: Aménagement d'un espace pour le personnel dans le bâtiment de la gare de Bonfol et modification de la façade est.

Cadastre: Bonfol. Parcelle N° 3131, sise à la Rue de la Gare 319, 2944 Bonfol. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone de transport, ZT.

Dimensions: Existantes.

Genre de construction: Démolition avant-toit ainsi que local en façade et aménagement d'une fenêtre.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Bonfol, Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusive-ment fixée au 3 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bonfol, le 27 février 2023.

Conseil communal.

Clos du Doubs / Saint-Ursanne

Requérants: Outremont Sàrl, Carl RL Schlettwein, Socinstrasse 35, 4051 Basel; Florian et Nicole Schweer, Flurhof 166, 9315 Muolen. Auteur du projet: GLB Seeland, Alexander Dasen, Grenzstrasse 25, 3250 Lyss.

Ouvrage: Abri pour machines et outils agricoles, sur la parcelle Montmelon N° 227, sise au lieu-dit Outremont, 2882 Saint-Ursanne. Zone d'affectation: Hors zone à bâtir.

Dimensions principales: Longueur 27m70, largeur 4m97, hauteur 3m25, hauteur totale 3m25.

Genre de construction: Matériaux: béton.

Dérogation requise: Article 63, al. 1b LCER.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 3 avril 2023 au secrétariat communal de Clos du Doubs où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 2 mars 2023.

Conseil communal.

Clos du Doubs / Saint-Ursanne

Requérant: Engineering SA, Av. de la Gare 43, 1003 Lausanne. Auteur du projet: Geotest SA, Bernstrasse 165, 3052 Zollikofen.

Ouvrage: Pose d'un rideau métallique type Maccaferri dans la falaise contre les chutes de pierre, avec ancrage de retenue sur longueur de 40m00, sur les parcelles N°s 400 et 588, surfaces 671 et 40386 m², sises à la Route de la Gare. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions: Longueur 185m00, hauteur 5m00, hauteur totale 8m00.

Genre de construction: Matériaux: structure et rideau métallique.

Dérogation requise: Article 24 ss LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 3 avril 2023 au secrétariat communal de Clos du Doubs où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 2 mars 2023.

Conseil communal.

Clos du Doubs / Saint-Ursanne

Requérant: Manotech SA, António José Da Silva Pinto, Ch. du Bel'Oiseau 34, 2882 Saint-Ursanne. Auteur du projet: Faivre Energie SA, Sarah Etique, Route de Porrentruy 2, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Remplacement d'une chaudière mazout par une pompe à chaleur air/eau bibloc.

Cadastre: Saint-Ursanne. Parcelle N° 414, sise au Chemin du Bel'Oiseau, Chemin du Bel'Oiseau 34, 2882 Saint-

Ursanne. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AA.

Dérogation requise: Article 63 LCER (distance à la route).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 3 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 27 février 2023.

Conseil communal.

Delémont

Requérante: Bourgeoisie de Delémont, Rue de la Constituante 7, 2800 Delémont. Auteur du projet: André Paul René Buchwalder, Rue Pré-Fleuri 12, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Installation d'une pompe à chaleur air/eau extérieure en complément de la cuisinière à bois existante (TIBA).

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 1591, sise au lieu-dit Deuxième Vorbourg, 2800 Delémont. Affectation de la zone Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 24 LAT (hors zone à bâtir).

Dimensions: Bâtiment existant, inchangé

Genre de construction: Bâtiment existant, inchangé.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 3 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 27 février 2023.

Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Haute-Sorne / Glovelier

Requérant et auteur du projet: Sylvain Seuret, Impasse de la Grotte 4, 2855 Glovelier.

Description de l'ouvrage: Immeuble locatif de 3 appartements avec garage; selon plans déposés.

Cadastre: Glovelier. Parcelle N° 1519, sise à la rue Impasse de la Grotte, 2855 Glovelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone de maisons de vacances, ZMAa.

Dérogations requises: A la voie publique, article 2.5.1 al. a RCC (article 63 LCER); renoncement au plan spécial, article 3.3.3 RCC.

Dimensions: Longueur 18m40, largeur 13m00, hauteur 7m00, hauteur totale 10m80.

Genre de construction: Façades: gris clair; toiture: tuiles TC nature.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854

Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 3 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 23 février 2023.

Conseil communal.

Movelier

Requérants: Michèle et Hubert Leuenberger, Route de France 23, 2812 Movelier. Auteur du projet: E. Chavanne Moutier S.A., Daniel Leuenberger, Rue du Crêt 34, 2740 Moutier.

Description de l'ouvrage: Construction d'un couvert à voiture et transformation des combles avec balcon, Fermeture vitrée de la terrasse nord existante.

Cadastre: Movelier. Parcelle N° 269, sise à la Route de France 28, 2812 Movelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dimensions: Longueur 6m60, largeur 5m90, hauteur 3m40.

Genre de construction: Matériaux façades: peinture façade couleur rouge; toiture: dalle béton plate sur annexe.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Movelier, Route du Câr 6, 2812 Movelier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 3 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Movelier, le 27 février 2023.

Conseil communal.

Muriaux

Requérant: Emilie Donzé, Les Emibois 67A, 2338 Les Emibois. Auteur du projet: Espace Plans Sàrl, Eddy Jeanbourquin, Vers l'Eglise 15, 2333 La Ferrière.

Description de l'ouvrage: Transformation du bâtiment N° 67 existant pour l'agrandissement de l'appartement existant dans la partie rurale désaffectée; pose de panneaux solaires et pose de 2 velux en toiture; modification d'une partie des ouvertures et création de nouvelles ouvertures.

Cadastre: Les Emibois. Parcelle N° 623, sise à la rue Prâ Saint, 2338 Les Emibois. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, Zone de village.

Genre de construction: Travaux de transformations intérieures; dimensions: pas de changements extérieurs; pour les ouvertures, selon les plans déposés; façades: bardage et claustras en bois naturel; toiture: panneaux solaires.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Muriaux, Muriaux 31, 2338 Muriaux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées

jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 3 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Muriaux, le 2 mars 2023.

Secrétariat communal.

Le Noirmont

Requérant: Christophe Gigandet, Les Barrières 3, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Célien Pelletier, Rue des Esserts 32, 2340 Le Noirmont.

Description de l'ouvrage: Pose d'une mini-step Sanoclean M 4EH avec bassin d'infiltration.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelle N° 1592, sise à la rue Bois des Barrières, 2340 Le Noirmont. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions: Longueur 2m50, largeur 1m25, hauteur totale 2m295 entièrement enterrée.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 3 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 2 mars 2023.

Conseil communal.

Saignelégier

Requérante: Banque Cantonale du Jura SA, Kylian Vallat, Rue de la Chaumont 10, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: GRAMA Concept sàrl, Jean Chatelain, Route de Courgenay 18, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Rénovation et transformation de la succursale bancaire.

Cadastre: Saignelégier. Parcelle N° 24, sise à la Place du 23-Juin 1, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Genre de construction: Nouvelle façade partielle nord: mur B.A., isolation, sous-construction métallique, finition tôle aluminium anodisé, teinte bronze.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 3 avril 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 27 février 2023.

Conseil communal.

Mises au concours



Votre partenaire en assurances sociales à Saignelégier recherche pour compléter son équipe des cotisations un-e :

RESPONSABLE OPERATIONNEL-LE (entre 80 - 100%)

Votre mission

Le service des cotisations est garant de l'affiliation, la fixation, la facturation et l'encaissement des cotisations aux assurances sociales ainsi que les contrôles d'employeur et le versement des allocations familiales. En sus du traitement de dossiers, en collaboration avec le responsable de service, vous supervisez le personnel dans les tâches quotidiennes. Vous assurez la gestion administrative et l'organisation du domaine d'activité en garantissant la qualité du travail et le respect des bases légales.

Votre profil

- Être titulaire d'une formation commerciale complétée par le brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales
- Posséder une expérience confirmée en gestion d'équipe et/ou une formation en management et leadership
- Bénéficier de très bonnes capacités à faire face à des situations complexes et les analyser sous l'aspect légal
- Avoir un bon sens de l'organisation et des priorités et justifier de compétences dans le traitement des cotisations en assurances sociales
- Affirmer un vif intérêt à travailler en faveur de l'économie régionale

Nous offrons

- Un cadre de travail agréable au sein d'une entreprise dynamique et respectueuse
- Des conditions d'engagement attrayantes qui prônent l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle
- Une activité intéressante et variée
- Une formation permanente

Entrée en fonction : à convenir

Délai de postulation : 11 mars 2023

Renseignements : Mme A. Mercier, 032 952 11 11

Cette offre d'emploi vous intéresse ?
Envoyez-nous votre dossier complet
Uniquement par courriel à rh@ecasu.ch
Retrouvez facilement l'offre sur
notre site internet



Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Commune de Basse-Allaine
Service organisateur/Entité organisatrice: Bureau d'ingénieurs RWB Jura SA, à l'attention de Noah Neukomm, Route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy, Suisse. Téléphone: +41 58 220 38 00. E-mail: noah.neukomm@rwb.ch

- 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**
Commune de Basse-Allaine, Rue de l'Ecole 3, 2923 Courtemaîche, Suisse. Téléphone: +41 32 466 14 70. E-mail: administration@basse-allaine.ch

- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**
17.3.2023

Remarques: Les questions doivent être posées en français sur le forum du site www.simap.ch de la soumission concernée, jusqu'à la date indiquée. Les réponses seront données exclusivement par l'intermédiaire de cette même plateforme dans des délais raisonnables. Le téléchargement des réponses relève de la responsabilité exclusive des soumissionnaires. Il ne sera envoyé aucun avertissement.

- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**

Date: 29.3.2023. **Heure:** 11 h 30

Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. La date du sceau postal ne fait pas foi. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication et retournées à leur expéditeur, sans avoir été ouvertes. Les offres reçues par courriel ne seront pas prises en compte. Dans tous les cas, il incombe au soumissionnaire d'apporter la preuve qu'il a présenté son offre dans les délais.

- 1.5 Date de l'ouverture des offres:**

30.3.2023. **Lieu:** Courtemaîche

Remarques: L'ouverture des offres n'est pas publique.

- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**

Commune/Ville

- 1.7 Mode de procédure choisi**

Procédure ouverte

- 1.8 Genre de marché**

Marché de travaux de construction

- 1.9 Marchés soumis aux accords internationaux**

Non

2. Objet du marché

- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**

Exécution

- 2.2 Titre du projet du marché**

Basse-Allaine / Montignez – Assainissement des infrastructures existantes en synergie avec BKW – Routes de Buix et de Lugnez (Secteur N° 5) – Travaux de génie civil

- 2.3 Référence / numéro de projet**

RWB / 16J076

- 2.4 Marché divisé en lots?**

Non

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45000000 - Travaux de construction

Catalogue des articles normalisés (CAN):

- 111 - Travaux en régie
- 112 - Essais
- 113 - Installations de chantier
- 117 - Démolitions et démontages
- 135 - Maintenance et réhabilitation canalisations
- 151 - Constructions de réseaux enterrés
- 183 - Clôtures et portails
- 211 - Fouilles et terrassements
- 221 - Couches de fondation pour surfaces de circulation
- 222 - Bordures, pavages, dallages et escaliers
- 223 - Chaussées et revêtements
- 237 - Canalisations et évacuation des eaux
- 314 - Maçonnerie

2.6 Objet et étendue du marché

Le projet consiste à aménager un trottoir dans le secteur de l'école, à réfectionner la chaussée cantonale sur ~ 300 m, à se mettre en conformité avec le PGEE et le PGA. Le trottoir sera construit avec une bordure franchissable. Des aménagements particuliers seront également créés pour cette traversée piétonne, de même que pour la modération du trafic. Le système de récolte des eaux de surface sera adapté. Un parvis en pavage sera réalisé devant les murs de l'église et de l'école. Les canalisations et la conduite d'eau potable seront assainies. Le réseau électrique subira des adaptations. Un aménagement sera créé pour un arrêt de bus répondant à la LHand, sur la place de la halle communale.

2.7 Lieu de l'exécution

Montignez (JU)

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 2.5.2023. Fin: 15.12.2023

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
Non**2.9 Options**

Non

2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

Début: 2.5.2023

Remarques: Début des travaux envisagé le 2.5.2023, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires. Fin des travaux selon planning contractuel du soumissionnaire.

3. Conditions**3.1 Conditions générales de participation**

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties

Conformément aux conditions citées dans les documents d'appel d'offres.

3.3 Conditions de paiement

Conformément aux conditions citées dans les documents d'appel d'offres.

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Conformément aux conditions citées dans les documents d'appel d'offres.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Les consortiums ne sont pas admis conformément aux conditions citées dans les documents d'appel d'offres.

3.6 Sous-traitance

La sous-traitance est admise conformément aux conditions citées dans les documents d'appel d'offres.

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**Prix:** CHF 0.00**Conditions de paiement:** Aucun émolument de participation n'est requis**3.10 Langues****Langues acceptées pour les offres:** Français**Langue de la procédure:** Français**Remarques:** Les offres et leurs annexes dans une autre langue seront retournées à leurs expéditeurs sans être examinées.**3.11 Validité de l'offre**

9 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offressous www.simap.ch**Dossier disponible à partir du:** 6.3.2023 jusqu'au 29.3.2023**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier. Le dossier d'appel d'offres est uniquement téléchargeable sur www.simap.ch.**3.13 Conduite d'un dialogue**

Non

4. Autres informations**4.2 Conditions générales**

Conformément aux conditions citées dans les documents d'appel d'offres. Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.3 Visite des lieux

Aucune visite des lieux n'est prévue.

4.7 Organe de publication officiel

Journal officiel du canton du Jura

www.simap.chToutes les notifications auront lieu uniquement via www.simap.ch. La consultation relève de la responsabilité exclusive des soumissionnaires.

4.8 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres**1. Pouvoir adjudicateur**

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Municipalité de Delémont

Service organisateur/Entité organisatrice: Municipalité de Delémont, Conseil communal (organe exécutif), Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, à l'attention de Cédric Neukomm, Route de Bâle 1, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone: 032 421 92 92. E-mail: uetpi@delemont.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante
 Municipalité de Delémont, Conseil communal (organe exécutif), Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, à l'attention de Cédric Neukomm, Route de Bâle 1, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone: 032 421 92 92. E-mail: uetpi@delemont.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit
 6.3.2023
Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres
Date: 3.4.2023. **Heure:** 16h00
Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres:
 6.4.2023. **Lieu:** Commune/Ville

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur
 Commune/Ville

1.7 Mode de procédure choisi
 Procédure ouverte

1.8 Genre de marché
 Marché de travaux de construction

1.9 Marchés soumis aux accords internationaux
 Non

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction
 Exécution

2.2 Titre du projet du marché
 Delémont / Extension de la zone industrielle
 Communance

2.3 Référence / numéro de projet
 852/1006

2.4 Marché divisé en lots?
 Non

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics
CPV: 45000000 - Travaux de construction

Catalogue des articles normalisés (CAN):
 103 - Bases de calcul
 111 - Travaux en régie
 112 - Essais
 113 - Installations de chantier
 117 - Démolitions et démontages

151 - Constructions de réseaux enterrés
 211 - Fouilles et terrassements
 222 - Bordures, pavages, dallages et escaliers
 223 - Chaussées et revêtements
 237 - Canalisations et évacuation des eaux

2.6 Objet et étendue du marché

Lot 1: Prolongement de la route de 32m00 et création d'un giratoire.

Lot 2: Prolongement de 72m00 de la rue Robert-Caze contre le sud et création d'un accès est-ouest d'une longueur de 168m00 sur cette rue.

Création des réseaux souterrains sous la chaussée (EP/EC/Epot/EL/Epu/Gaz) et boucllement du réseau EU/EC au nord.

Volume décapage HA+HB 4100 m³, conduites industrielles de 2300 m, canalisations EU/EC de 1515 m, volume grave GNT 0/4 4200 m³, géogrille 4500 m², planie 6300 m², pavés de bard 1225 m, enrobé bitumineux 1100 to.

2.7 Lieu de l'exécution

Delémont

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

12 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
 Non

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Prix - Pondération 50

Moyen pour assurer la qualité - Pondération 25

Programme des travaux, qualité par rapport

au déroulement des travaux - Pondération 25

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Oui

Remarques: Toute variante d'exécution éventuelle doit englober l'ensemble des prestations de la variante officielle (offre de base), être suffisamment documentée et soumise en tant que proposition séparée. La liste des prestations doit être structurée selon CAN et l'offre de base (variante officielle) jointe en annexe.

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

Remarques: Printemps 2023

3. Conditions**3.1 Conditions générales de participation**

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties

Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres

3.3 Conditions de paiement

Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres

- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.
- 3.6 Sous-traitance**
Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.
- 3.7 Critères d'aptitude**
Conformément aux critères cités dans les documents
- 3.8 Justificatifs requis**
Conformément aux justificatifs requis dans les documents
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Prix: Aucun
Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis pour le téléchargement des documents. Pour les impressions papier CHF 300.00 par dossier seront facturés.
- 3.10 Langues**
Langues acceptées pour les offres: Français
Langue de la procédure: Français
- 3.11 Validité de l'offre**
12 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**
sous www.simap.ch
Dossier disponible à partir du: 2.3.2023 jusqu'au 31.3.2023
Langues du dossier d'appel d'offres: Français
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.
- 3.13 Conduite d'un dialogue**
Non
- 4. Autres informations**
- 4.2 Conditions générales**
Données dans les documents d'appel d'offres. Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.
- 4.3 Visite des lieux**
Aucune visite des lieux n'est prévue
- 4.7 Organe de publication officiel**
Journal officiel du Canton du Jura
simap.ch
- 4.8 Indication des voies de recours**
Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Hôpital du Jura
Service organisateur/Entité organisatrice: Hôpital du Jura, à l'attention de Bénédicte Tisserand, Fbg des Capucins 30, 2800 Delémont, Suisse. E-mail: benedicte.tisserand@h-ju.ch
- 1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**
Autres collectivités assumant des tâches cantonales
- 1.3 Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte

- 1.4 Genre de marché**
Marché de travaux de construction
- 1.5 Marchés soumis aux accords internationaux**
Oui

2. Objet du marché

- 2.1 Titre du projet du marché**
Lot 26100_Ascenseur
Objet et étendue du marché: Ascenseur
- 2.2 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45313000 - Travaux d'installation d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques
- Code des frais de construction (CFC):**
261 - Ascenseurs

3. Décision d'adjudication

- 3.1 Critères d'adjudication**
Prix - Pondération 50
Capacité du soumissionnaire à effectuer le mandat - Pondération 30
Expérience et références - Pondération 12
Qualité du soumissionnaire et respect des exigences légales - Pondération 8
Commentaires: selon AO
- 3.2 Adjudicataire**
Nom: Schindler Aufzüge AG,
Chemin de la Cornache 1, 1753 Matran (Suisse)
Prix (prix total): sans indication

4. Autres informations

- 4.1 Appel d'offres**
Publication du: 3.11.2022
Numéro de la publication 1293585
- 4.2 Date de l'adjudication**
Date: 22.2.2023
- 4.3 Nombre d'offres déposées**
Nombre d'offres: 2

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Hôpital du Jura
Service organisateur/Entité organisatrice: Hôpital du Jura, à l'attention de Bénédicte Tisserand, Fbg des Capucins 30, 2800 Delémont, Suisse. E-mail: benedicte.tisserand@h-ju.ch
- 1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**
Autres collectivités assumant des tâches cantonales
- 1.3 Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte

- 1.4 Genre de marché**
Marché de travaux de construction
- 1.5 Marchés soumis aux accords internationaux**
Oui

2. Objet du marché

- 2.1 Titre du projet du marché**
LOT 25000_Installations sanitaires
Objet et étendue du marché: Travaux d'installation sanitaire
- 2.2 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45332000 - Travaux de plomberie et de pose de conduits d'évacuation
- Code des frais de construction (CFC):**
25 - Installations sanitaires

3. Décision d'adjudication**3.1 Critères d'adjudication**

Prix - Pondération 50
 Capacité du soumissionnaire à effectuer le mandat - Pondération 30
 Expérience et référence du soumissionnaire - Pondération 12
 Qualité du soumissionnaire et respect des exigences légales - Pondération 8
 Commentaires: selon AO

3.2 Adjudicataire

Nom: Entreprise du Gaz S.A. Porrentruy, Route d'Alle 58, 2900 Porrentruy, Suisse
Prix (prix total): sans indication

4. Autres informations**4.1 Appel d'offres**

Publication du: 3.11.2022
 Numéro de la publication 1293551

4.2 Date de l'adjudication

Date: 22.2.2023

4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 2

Adjudication**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

Service demandeur/Entité adjudicatrice: Hôpital du Jura
Service organisateur/Entité organisatrice: Hôpital du Jura, à l'attention de Bénédicte Tisserand, Fbg des Capucins 30, 2800 Delémont, Suisse. E-mail: *benedicte.tisserand@h-ju.ch*

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches cantonales

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.5 Marchés soumis aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché**2.1 Titre du projet du marché**

Lot 22620 Isolations thermiques extérieures crépies

Objet et étendue du marché: Travaux d'isolations thermiques extérieures crépies

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45321000 - Travaux d'isolation thermique

Code des frais de construction (CFC):

2262 - Isolations thermiques extérieures crépies

Catalogue des articles normalisés (CAN):

342 - Isolations thermiques extérieures crépies

3. Décision d'adjudication**3.1 Critères d'adjudication**

Prix - Pondération 50
 Capacité du soumissionnaire à effectuer le mandat - Pondération 30
 Expérience et référence - Pondération 12
 Qualité du soumissionnaire et respect des exigences légales - Pondération 8
 Commentaires: selon AO

3.2 Adjudicataire

Nom: Egli AG Gips- und Fassadensysteme Längfeldweg 115a, 2504 Biel/Bienne (Suisse)
Prix (prix total): sans indication

4. Autres informations

Publication du: 3.11.2022

Numéro de la publication 1295343

4.2 Date de l'adjudication

Date: 22.2.2023

4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 4

Adjudication**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

Service demandeur/Entité adjudicatrice: Hôpital du Jura

Service organisateur/Entité organisatrice: Hôpital du Jura, à l'attention de Bénédicte Tisserand, Fbg des Capucins 30, 2800 Delémont, Suisse. E-mail: *benedicte.tisserand@h-ju.ch*

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches cantonales

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.5 Marchés soumis aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché**2.1 Titre du projet du marché**

LOT 24200_Chauffage

Objet et étendue du marché: Chauffage

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45331000 - Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

Code des frais de construction (CFC):

242 - Installations de chauffage

3. Décision d'adjudication**3.1 Critères d'adjudication**

Prix - Pondération 50
 Capacité du soumissionnaire à effectuer le mandat - Pondération 30
 Expérience et référence du soumissionnaire - Pondération 12
 Qualité du soumissionnaire et respect des exigences légales - Pondération 8
 Commentaires: selon AO

3.2 Adjudicataire

Nom: Entreprise du Gaz S.A. Porrentruy, Route d'Alle 58, 2900 Porrentruy (Suisse)
Prix (prix total): sans indication

4. Autres informations**4.1 Appel d'offres**

Publication du: 3.11.2022
 Numéro de la publication 1293579

4.2 Date de l'adjudication

Date: 22.2.2023

4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 4

Divers

Syndicat de chemins du Montchaibeux, Courrendlin

Avis de dépôt public

Conformément à l'article 102 de la loi sur les améliorations structurelles (LAS) du 20 juin 2001 (RSJU 913.1), le Syndicat de chemins du Montchaibeux à Courrendlin en accord avec l'Office cantonal de l'environnement, dépose publiquement le règlement d'entretien des chemins relatif à la desserte forestière ainsi que les statuts de la communauté de gestion comprenant:

1. Règlement d'entretien des chemins
2. Statuts de la communauté de gestion

Lieu de dépôt: Bureau communal de Courrendlin
(pendant les heures d'ouverture)

Durée de dépôt:

Du lundi 6 mars 2023 au lundi 27 mars 2023

Les intéressés sont priés de prendre connaissance de ces documents. Ceux-ci peuvent également être consultés en ligne sur le site de la commune (www.courrendlin.ch – Autorités politiques – Syndicat de chemins du Montchaibeux). Les éventuelles oppositions, écrites et motivées, sont à adresser, jusqu'au lundi 27 mars 2023 inclusivement, au Bureau communal de Courrendlin.

Pour être recevables, les oppositions devront être motivées, porter exclusivement sur les objets déposés et respecter l'art. 106 LAS. Les oppositions ne pourront remettre en cause des objets ayant fait l'objet d'un dépôt public antérieur.

Une séance d'information est prévue le jeudi 16 mars 2023, à 19h00, au hall commun des salles de gymnastique à Courrendlin.

Courrendlin, le 2 mars 2023.

Le comité du Syndicat.

Syndicat de chemins du Montchaibeux, Courrendlin

Assemblée ordinaire et d'information des propriétaires fonciers du Syndicat

Jeudi 16 mars 2023, à 19h00, au hall commun des salles de gymnastique à Courrendlin

Ordre du jour:

1. Ouverture et salutations.
2. Procès-verbal de l'assemblée du 17 février 2022.
3. Assemblée ordinaire des comptes de 2018 au 31 décembre 2022.
4. Présentation des comptes et approbation par l'assemblée.
5. Information sur le règlement de l'entretien des chemins forestiers.
6. Information sur les statuts de la communauté de gestion.
7. Divers.

Les intéressés peuvent prendre connaissance du procès-verbal, du règlement d'entretien des chemins forestiers et des statuts sur internet www.courrendlin.ch – Autorités politiques – Syndicat de chemins du Montchaibeux ou les consulter au Secrétariat communal de Courrendlin pendant les heures d'ouverture.

Courrendlin, le 2 mars 2023.

Le comité du Syndicat.
